

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)


Je soussigné, RENAULT TRUCKS SAS - 99 Route de LYON - 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie que le véhicule livré :

- (1) en châssis-cabine (**voir notas**)
(2) dénomination

| | | |
|-----|---|--|
| D.1 | Marque | RENAULT |
| D.2 | Type Variantes* Versions* | 44AHH1 CC 47 |
| D.3 | Dénomination commerciale | MIDLUM |
| E | N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1) | VF644AHH000003543 |
| F.1 | Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) | 17990 |
| F.2 | Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) | 17990 |
| F3 | Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)* | 21490 |
| J | Catégorie internationale | N3 |
| J.1 | Genre national* | CAM |
| K | Numéro de la réception par type | L-0094-06-07 |
| P.1 | Cylindrée (cm ³) | 7146 |
| P.2 | Puissance nette maxi (kW)* | 240 EC06 : 177 |
| P.3 | Source d'énergie | Gazole |
| P.6 | Puissance administrative (CV) | 19 |
| S.1 | Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)* | 002 |
| U.1 | Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))* | Position échappement : (L) Niveau sonore : 84 |
| U.2 | Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn ⁻¹) | 1725 |
| V.7 | C02 (g/km) | N.C |
| V.9 | Classe environnementale* | DXI7 240 EC06 TR40: 0555*0651C |

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;
- sort de nos usines (magasins) le :
- pour être livré à :
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 08/07/2009


Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Management
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

- NOTA 1 pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.
- NOTA 2 pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès verbal de réception à titre isolé.
- NOTA 3 Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :
- PTAC : 19200 kg
PTRA : 22700 kg
Maxi sur essieu 1 : 7950 kg
Maxi sur essieu 2 : 11580 kg
Il devra subir une réception à titre isolé par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement avant son immatriculation.